République Française
Département de la Haute-Marne
Arrondissement de LANGRES
Commune de BOURG

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Bourg

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2017

Date de la convocation : 19 octobre 2017
Date d'affichage : 19 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept octobre à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Dominique THIEBAUD, maire.

Présents : Jean-François DELANNE, Ernest DOS SANTOS, Xavier FOUCHAULT, Marie-claude GAY, Laurent GOUTRY, Philippe MASSOTTE, Aleth MOUSSUS, Fernand PRODHON, Jean-Marc ROUX, Dominique THIEBAUD

Absents : Patrick VAUTHRIN excusé

Secrétaire : Monsieur Ernest DOS SANTOS

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2017_27 - DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT SCOLAIRE DE LANGRES LONGEAU

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
10	*10*	*10*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire informe que la compétence transport scolaire est transférée à compter du 01/09/2017 pour partie à la CCAVM et au SITS de Rolampont. De ce fait, le SMTS de Langres Longeau n'ayant plus de compétence à exercer doit être dissout.

Par délibération en date du 29 août 2047, le comité syndical du SMTS de Langres Longeau, à l'unanimité, s'est prononcé en faveur :

- Du transfert de la compétence transport scolaire,
- De la répartition des lignes de transports,
- De la répartition du solde de trésorerie aux nombres d'habitants des communes adhérentes du SMTS Langres Longeau au 31/08/2017.
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité :
- Le transfert de la compétence,
- La répartition des lignes de transports,
- La répartition du solde de trésorerie aux nombres d'habitants des communes adhérentes du SMTS Langres Longeau au 31/08/2017.

2017_28 - SITS ROLAMPONT : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRES DE ROLAMPONT

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
10	*10*	*10*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire explique au conseil, que suite à la dissolution du Syndicat Mixte de Transports Scolaires de Langres Longeau à compter du 1er septembre 2017 et de la redistribution des lignes de transport, dont celle de Bourg, il convient de modifier les statuts du SITS de Rolampont, pour prendre en compte le nouveau périmètre du Syndicat Intercommunal de transport Scolaire de Rolampont.

Après lecture des statuts, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité les nouveaux statuts du SITS de Rolampont et désigne :

En qualité de délégué titulaire :
- Madame Marie Claude GAY
- Monsieur Laurent GOUTRY

En qualité de délégué suppléant :
- Monsieur Ernest DOS SANTOS
- Monsieur Jean Marc ROUX

2017_29 - SDED 52 MODIFICATION STATUTAIRE : PRISE DE COMPETENCE

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
10	*10*	*10*	*0*	*0*	*0*

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du conseil syndical du SDED 52 du 13 avril 2017,

Le SDED 52, a décidé de prendre la compétence « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »

Cette compétence qui comprend la création l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, est une compétence optionnelle.

En vertu de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes disposent de 3 mois pour se prononcer sur la demande de prise de compétence.

En conséquence,

Après en avoir délibéré à 10 voix POUR,
Le conseil municipal donne un avis favorable à la prise de compétence « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » par le SDED 52 et à la modification statutaire inhérente.

2017_30 - SDED 52 : MODIFICATION STATUTAIRE : EXTENSION DE PERIMETRE SUITE A DES DEMANDES D'ADHESION ET TRANSFERT DE COMPETENCE OM

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
10	*10*	*10*	*0*	*0*	*0*

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du 13 juin 2017 de la Communauté de Communes Meuse Rognon demandant son adhésion à compter du 1er janvier 2018 et le transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés »,

Vu la délibération du 20 juin 2017 de la Communauté d'Agglomération de Chaumont, du Bassin de Nogent et du Bassin de Bologne, Vignory, Froncles demandant son adhésion à compter du 1 janvier 2018 et le transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets et assimilés »,

Vu la délibération de la Communauté de Communes des 3 Forêts, membre du SDED 52, demandant le transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » au 1er janvier 2018,

Vu la délibération du conseil syndical du SDED du 29 juin 2017,

En vertu de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes disposent de 3 mois pour se prononcer sur les demandes d'adhésion.

En conséquence,

Après en avoir délibéré à 10 voix POUR

Le conseil municipal donne un avis favorable aux demandes d'adhésion, à compter du 1er janvier 2018 et des modifications statutaires inhérentes et prend acte du transfert, à la même date, de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

2017_31 - SDED 52 : APPROBATION EXTENSION DE PERIMETRE SUITE AUX DEMANDES D'ADHESION DE LA CCAVM ET DE LA CCGL ET TRANSFERT DE COMPETENCES

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
10	*10*	*10*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire expose que

Vu la délibération du 29 juin 2017 de la Communauté de Communes d'Auberive, Vingeanne, Montsaugeonnais (CCAVM) demandant son adhésion au SDED 52 et le transfert de la compétence éclairage public,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Grand Langres (CCGL) du 26 septembre 2017

demandant son adhésion au SDED 52 au 1er avril 2018 pour le transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés »,

Vu la délibération du conseil syndical du SDED 52 du 28 septembre 2017 donnant un avis favorable aux demandes d'adhésion de la CCAVM et de la CCGL,

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois pour se prononcer sur les demandes d'adhésion.

En conséquence,

Après en avoir délibéré à 10 voix POUR

Le conseil municipal donne un avis favorable aux demandes d'adhésion au SDED 52 de la CCAVM et de la CCGL et prend acte du transfert des compétences correspondantes.

2017_32 - SDED 52 : MISE A JOUR DES STATUTS

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
10	*10*	*10*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de mettre à jour les statuts au 1er janvier 2018 pour prendre en compte les modifications suivantes :

Modification du siège social,

Ajout de la compétence optionnelle « installation et exploitation des bornes de recharge de véhicules électriques,

Au sein de la compétence optionnelle « traitement », le Plan régional de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PRPGDND) remplace le plan départemental,

Insertion, au titre de la compétence optionnelle « traitement » de la gestion des centres d'enfouissement techniques (CET) de Sarcicourt et de Montlandon.

Prise en compte de la représentativité des EPCI du bloc déchets
Dispositions financières : budgets annexes.

Vu la délibération du conseil syndical du SDED 52 du 28 septembre 2017 approuvant le projet de mise à jour de ses statuts,

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois pour se prononcer sur la demande de modifications statutaires.

En conséquence,

Après en avoir délibéré à 10 voix POUR

Le conseil municipal, émet un avis favorable au projet de modifications des statuts du SDED 52, dont une copie est jointe à la présente délibération.

2017_33 - CCGL : APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
10	*10*	*10*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire expose au conseil que les statuts de la Communauté de Communes doivent être modifiés afin de prendre en compte l'évolution législative qui conduit à ce que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soient obligatoirement compétents en matière de **gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.** Il explique que l'exercice de la compétence s'organise depuis un an avec plus ou moins de réactivité des syndicats de rivières déjà compétents et que la commission environnement de la CCGL a finalisé l'organisation de la compétence cet été. Les comptes rendus de celle-ci sont disponibles sur demande à la mairie. Il est donc proposé de rajouter la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement » selon le libellé exact de l'article L 5214-16 du CGCT à la liste des compétences obligatoires de la communauté de communes. Un article serait ainsi créé.

Monsieur le Maire expose au conseil que la communauté de communes exerce la compétence extra-scolaire. Celle-ci est mentionnée dans la définition de l'intérêt communautaire alors qu'elle doit l'être dans le groupe de compétences facultatives. Il est nécessaire de modifier la rédaction des statuts par ajout des termes suivants.

« Jeunesse : Construction, entretien et fonctionnement d'équipements périscolaires : Construction, entretien et fonctionnement d'équipements **extra-scolaires à Langres et Val-de Meuse. »**

Enfin, S'agissant de la compétence **« accompagnement des personnes âgées »,** les statuts prévoient la participation financière au réseau gérontologique. Ceci relève d'une action conventionnelle qui n'a pas sa place dans les statuts. Il est donc proposé de modifier les statuts comme suit :

Suppression dans la compétence « accompagnement des personnes âgées » de la partie de phrase : « et apporte sa participation financière au réseau gérontologique. »

Afin de se doter d'une version complète et à jour des statuts, l'ensemble du document statutaire est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, à 10 voix POUR,

- Approuve la modification des statuts et la version consolidée, telle qu'elle figure en annexe
- Décide que ceux-ci seront applicables au 1er janvier 2018.

2017_34 - CCGL : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
10	*10*	*10*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire expose au conseil, que la Communauté de Communes est compétente en application de la loi NOTRe depuis le 1er janvier pour les zones d'activité économique. Dans le cadre de cette nouvelle compétence obligatoire, la zone des Mennétriers à Saints-Geosmes est transférée à la communauté de communes.

La CLECT a procédé à l'évaluation des charges transférées. Il convient d'approuver ce rapport et le

nouveau montant de l'attribution de compensation de la commune de Saints-Geosmes le montant des charges transférées approuvé par la CLECT 8 051 €. Le montant de l'attribution de compensation de Saints-Geosmes pour 2017 doit être ramené de 661 998 € à 653 947 €.

Après en avoir délibéré, à 10 voix POUR,

- **Approuve le rapport de la CLECT tel qu'il figure en annexe**

- **Approuve le nouveau montant de l'attribution de compensation de Saints-Geosmes tel qu'il figure en annexe.**

2017_35 - CCGL : APPROBATION DES MODALITES FINANCIERES DU TRANSFERT DE LA ZAE DES MENNETRIERS DE LA COMMUNE DE SAINTS-GEOSMES

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
10	*10*	*10*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire expose au conseil, que la Communauté de Communes est compétente en application de la loi NOTRe depuis le 1er janvier pour les zones d'activité économique. Dans le cadre de cette nouvelle compétence obligatoire, la zone des Mennétriers à Saints-Geosmes est transférée à la communauté de communes.

Le conseil communautaire a adopté les modalités financières du transfert de la ZAE de la commune de Saints-Geosmes à la CCGL. Il convient d'approuver celui-ci.

Après en avoir délibéré, à 10 voix Pour,

Approuve les modalités financières du transfert de la ZAE des Mennétriers de la commune de Saints-Geosmes à la CCGL telles qu'elles figurent dans la délibération de la CCGL 2017-138.

2017_36 - CONSEIL GENERAL : CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
10	*10*	*10*	*0*	*0*	*0*

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi 83-8 du 7 janvier 1983 sur la répartition des compétences entre les communes, les départements les régions et l'Etat,
Vu le décret n°2007—1868 du 26 décembre 2007, relatif à l'assistance technique départementale
Vu le décret n° 2006-430 du 13 avril 2006 définissant les communes rurales
Vu le projet de loi clarifiant l'organisation territoriale de la République
Vu la délibération du conseil général en date du 30 juin 2017,
Considérant que le Conseil Départemental propose l'assistance technique, pour 2018, dans les domaines de la voirie définie dans les mêmes conditions que la convention 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise l'intervention du service départemental d'assistance technique pour la voirie et l'aménagement du territoire pour les missions précisées dans la convention.

- Approuve le montant de la contribution de la commune arrêtée selon le barème départemental à 0.90 € TTC par habitant pour l'année 2018, étant attendu que ce barème sera révisé pour les années suivantes selon les modalités indiquées à l'article 6 de la convention.
- Habilite le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la convention.

2017_37- APPROBATION PLAN FINANCEMENT TRAVAUX TOITURE MAIRIE

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
10	*10*	*10*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 30 juin 2017 approuvant la réalisation de travaux de la toiture de la Maire ainsi que l'autorisation de faire des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de financement de l'opération :

	Taux sollicité	**Montant**
Europe		
Etat (DETR)	20 %	5 605.00
Etat (préciser le Fonds		
Conseil Régional		
Conseil Départemental	20 %	5 605.00
GIP		
Autres (préciser)		
Maître d'ouvrage	60 %	16 818.81
Total de l'opération	**100 %**	**28 028.81**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le plan de financement tel que présenté ci-dessus

2017_38- ABANDON CAPTAGE

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
10	*10*	*10*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire explique que le captage de Cherrey sis côte de Cherrey n'est plus utilisé pour alimenter le réseau d'eau du village et qu'en conséquence, il est nécessaire de délibérer pour signifier l'abandon définitif à des fins d'alimentation en eau potable de l'exploitation du captage, de la date effective de l'abandon ainsi que le descriptif des travaux engagés pour la déconnexion du réseau d'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'abandon du captage de Cherrey sis Côte de Cherrey à compter 30 octobre 2017 et que qu'il n'y aura pas de travaux car le captage est déjà déconnecté du réseau d'eau potable.

2017_39- ATTRIBUTION DE SUBVENTION A DIVERS ORGANISMES

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
10	*9*	*10*	*0*	*0*	*0*

Le Maire présente aux membres du conseillers les demandes de subventions reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- Société de chasse Saint Hubert de Bourg : 100.00 €
- Amicale des donneurs de sang : 92.00 €
- AFM Téléthon : 50 €
- Autorise le Maire à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

2017_40- RECENSEMENT DE LA POPULATION

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
10	*9*	*9*	*0*	*1*	*0*

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à partir de Janvier 2018, a lieu le recensement de la population organisé par l'INSEE et qu'il est nécessaire de nommer un coordinateur communal ainsi qu'un agent recenseur.

L'INSEE attribue à la commune une dotation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité et une abstention :

- accepte de confier la mission de coordinateur communal à Monsieur Dominique THIEBAUD
- accepte de confier la mission d'agent recenseur à Madame Gislaine ANDRE pour les opérations de recensement qui se déroulent du 18 janvier au 17 Février 2018.
- fixe la rémunération de l'agent recenseur à hauteur de la dotation de l'état.
- autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire et notamment l'arrêté de nomination de l'agent recenseur.

2017_41- REMBOURSEMENT FRAIS AVANCE PAR MONSIEUR THIEBAUD

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
10	*9*	*9*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire explique qu'il a été nécessaire l'aller chercher des objets prêtés pour les expositions lors de la commémoration du centenaire. De même il a été nécessaire de payer des frais de dédouanement pour des médaillons ainsi que des frais de timbres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité :
Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote
Que les frais engagés personnellement par Monsieur le Maire lui soient remboursé sur présentation de justificatifs tout en ne dépassant pas 500 €.

2017_42- ACCEPTATION DON DE L'ASSOCIATION BOURG PATRIMOINE ET TRADITIONS

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
10	*10*	*10*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire rappelle que la commune en association avec l'association Bourg Patrimoine et Traditions ont organisé les cérémonies de la commémoration du centenaire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à un premier bilan financier, l'association Bourg Patrimoine et Traditions fait un don de 3 796.50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le don de 3 796.50 € fait par l'Association Bourg Patrimoine et Traditions et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

2017_43- ACCEPTATION DON DE LA SOCIETE DE CHASSE ST HUBERT DE BOURG

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
10	*10*	*10*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire explique de la Société de Chasse a fait un don à la Commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte le don de 710.29 € fait par la Société de Chasse de Bourg et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

2017_44- BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
10	*10*	*10*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire explique au conseil municipal, qu'afin de payer la facture de prestation de gardiennage du site de la commémoration du centenaire, par la société SARL AIGSP, est nécessaire d'effectuer la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement : Dépenses : article : 615221 : 1 300.00 €

Section de Fonctionnement : Dépenses : article : 6218 : 1 300.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

2017_44- VENTE DE TERRAIN LOTISSEMENT L'ECHENOT

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
10	*10*	*10*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que Monsieur Duhaut Grégory né le 13 décembre 1976 à Verdun (55) et Madame LOPES Alexandra, née le 28 juin 1982 à Chaumont (52), demeurant au 2 rue du Poirier au Ciel, 52200 Saints-Geosmes souhaitent acquérir la parcelle N°4 cadastrée ZH N°79 d'une superficie de 1 469 m² au prix total de 41 750 € TTC (1 389 m² à 30 € et 80 m² à 1 €) sis 2 rue de la Caillette, pour y construire leur résidence principale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de la vente de la parcelle n°4 cadastrée ZH N°79 d'une superficie 1 469 m² au prix de 41 750 € TTC qui se décompose de la manière suivante : 1 389 m² à 30 € TTC 80 m² à 1 € TTC.
- Emets des restrictions :
    - Pas de sortie directe sur la Départemental D292a.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

2017_45- MODIFICATION REGLEMENT LOTISSEMENT L'ECHENOT

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
10	*10*	*10*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire rappelle que dans le plan de composition (Plan P5) du lotissement l'Echenot, il est imposé une réserve de 5 mètres par rapport à la route départementale D 292. Monsieur le Maire explique qu'il serait nécessaire de modifier le plan P5 du règlement de lotissement car l'acquéreur de la parcelle ZH 79 souhaite construire sa maison en limite de propriété.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise

- la modification du Plan P5 du règlement du Lotissement de l'Echenot : suppression de la réserve de 5 m le long de la route départementale D292
- Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives dans ce cadre.

2017_46- LOCATION SALLE DES FETES A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE LONGEAU

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
10	*10*	*10*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire informe le conseil, que la salle des fêtes est mise à disposition, pour des cours de yoga, à l'association Familles Rurales de Longeau pour la somme de 500 € par an. Pour la saison

2016/2017 la facturation va être faite avant la fin de l'année. Pour la saison 2017/2018, la facturation aura lieu en mars 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la mise à disposition de la salle des fêtes, à l'association Familles Rurales de Longeau pour un montant de 500 € par an.
- Accepte que la facturation pour la saison 2016/2017 est lieu maintenant
- Accepte que pour la saison 2017/2018.la facturation est lieu en mars 2018
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

Questions diverses

- Arbre de Noel : Vendredi 29 décembre
  - Père Noël – Animations (cinéma, jeux anciens).

- Vœux : Dimanche 7 janvier 2018 à 11 heures.

- Lors des discussions il a été évoqué la faisabilité de faire des affouages sur les parcelles communales l'hiver prochain.